

# Nouveau service pour vos encombrants !

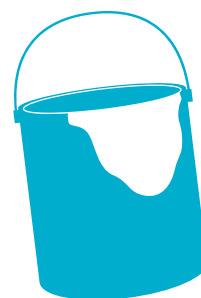


La commune de Forest et Bruxelles-Propreté vous proposent un nouveau service de proximité pour vous débarrasser de vos encombrants.

Ce service, offert aux Forestois(es), est en test pendant une semaine.



## Profitez-en !



BRUXELLES-PROPRETÉ



[propreté.brussels](https://www.propreté.brussels)



## Avantages

- plus proche de chez vous
- horaires étendus jusqu'à 18 heures
- jusqu'à 3m<sup>3</sup> d'encombrants

## Déchets acceptés

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses, foreuses, tournevis...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers\* (peintures, solvants, huiles de friture, piles et batteries...)
- pneus déjantés (maximum 5 par famille)
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- ampoules et luminaires



**Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.**

## Déchets refusés

- déchets résiduels (sacs blancs), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles et flacons en verre (bulles à verre)
- déchets de construction (plâtres, briques, fenêtres, portes, poutres, amiante, roofing...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives

## Où et quand ?

- **28/09 : Avenue du Globe**  
(parking du stade)
- **29/09 : Avenue Besme**  
(accès via avenue Gabriel Fauré)
- **30/09 : Rue des Moines**  
(accès via rue du Croissant)
- **1/10 : Place St Denis**  
(accès via chaussées de Bruxelles et Neerstalle)
- **2/10 : Square Madelon**  
(accès via chaussée de Neerstalle)

Horaire unique : de 9h00 à 18h00

## Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**
- **Triez** préalablement vos déchets par catégorie

### Attention !

- Volume maximum accepté : **3m<sup>3</sup>**
- \*Déchets chimiques :
  - ▶ **Maximum 30l** pour les produits couvrants
  - ▶ **Maximum 5l** pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou **qui représenteraient un danger**.

Les Parcs à Conteneurs régionaux restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptés (par ex. les déchets de construction). Plus d'infos sur [www.bruxelles-proprete.be](http://www.bruxelles-proprete.be) ou via le **0800/981 81**.